

Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les PME : une demi-mesure complexe qui ne traite pas les urgences !

Publié le 24 août 2016

Le MEDEF plaide depuis longtemps pour une baisse significative de l'Impôt sur les sociétés. Il se réjouit donc de voir le Gouvernement reconnaître la nécessité d'agir pour rapprocher son taux du taux moyen en vigueur en Europe.

Le Gouvernement montre qu'il veut enfin s'attaquer à un sujet préoccupant pour les entreprises et nos partenaires européens ; c'est louable. La réforme qu'il avance paraît séduisante pour les petites entreprises, mais elle est trop complexe et pas à la hauteur de l'enjeu.

Baisser l'impôt sur les sociétés, c'est agir en faveur de l'attractivité de la France, de la convergence des économies européennes et donc de l'emploi. Diminuer la pression fiscale sur les entreprises dont notre pays détient le triste record est donc un impératif.

Néanmoins, il est regrettable que le Gouvernement, tout en renonçant à supprimer une taxe absurde, la C3S, assise sur le chiffre d'affaires et non sur le bénéfice, ait opté pour une réforme conjoncturelle, partielle et complexe de l'Impôt sur les sociétés. En ciblant une partie des PME seulement, il introduit un nouveau seuil et de nouvelles distinctions entre entreprises, donc de nouvelles complexités et de nouveaux freins à leur développement, avec 3 taux différents (le nouveau taux de 28% s'ajoutant aux deux taux déjà existants de 15% et 33%). Les entreprises françaises et les investisseurs étrangers ont au contraire besoin de simplicité et de visibilité, sans quoi une telle mesure risque fort de rester sans véritable effet.

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du MEDEF : *« Le Gouvernement montre qu'il veut enfin s'attaquer à un sujet préoccupant pour les entreprises et nos partenaires européens ; c'est louable. La réforme qu'il avance paraît séduisante pour les petites entreprises, mais elle est trop complexe et pas à la hauteur de l'enjeu. Les entreprises ont besoin de signaux clairs et pas de nouvelles complexités. »*

Pour Thibault Lanxade, vice-président du MEDEF, *« cette baisse répond à une demande permanente des PME. Mais attention à la façon dont on s'y prend : cela ne doit pas se traduire par de nouvelles complexités. Il faut maintenant tout faire pour que cette mesure touche le maximum de PME et d'ETI si l'on souhaite réellement améliorer leur compétitivité. »*